

Séance du 05 juin 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : **AFFAIRES FONCIERES - GENS DU VOYAGE - Convention de mise à disposition des terrains ex-camping "La Chêneraie" par la SEPA au profit de la Ville de Bayonne pendant la période estivale**

Monsieur MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'agglomération est régulièrement saisie depuis plusieurs années de demandes de gens du voyage affiliés à des missions évangélistes pour un séjour temporaire pendant la période estivale.

Afin d'éviter des installations sauvages qui sont préjudiciables pour tous et à défaut de terrain communautaire d'accueil des grands déplacements, il nous est apparu nécessaire d'essayer de trouver des lieux d'accueil adaptés à leurs besoins.

C'est la raison pour laquelle, comme l'an passé, nous avons sollicité la SEPA afin qu'elle mette à disposition de la Ville de Bayonne les terrains ex-camping « La Chêneraie » pour accueillir ces missions.

La SEPA a accédé favorablement à la demande sous réserve de la signature de la convention ci-jointe précisant les obligations de la Ville de Bayonne en la matière et exemptant le propriétaire des lieux de toutes responsabilités.

Par ailleurs, cette mise à disposition sera effectuée à titre gratuit.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.